



## Te taux effectif en france

Par **mamyjo57**, le **08/02/2012 à 18:07**

Bonjour,rnrnMon mari travaille en Belgique mais réside en France. La Belgique prélève les impôts à la source directement sur le salaire. Or, les impôts français rajoutent les salaires perçus en Belgique à mes revenus, avec ce montant on fixe le taux effectif, ce qui fait que nous devons encore régler des impôts en France. Est-ce normal ? Ou existe t-il une convention entre les deux pays qui nous libère de ce taux effectif ? Merci !

Par **francis050350**, le **15/02/2012 à 15:45**

Bonjour , Effectivement il y a une convention fiscale franco belge que vous avez en ligne sur google en tapant simplement "convention fiscal franco bege"rnSuivant la qualité du redevable et la nature des revenus il peut y avoir soit taux effectif soit imputation en France de l'impôt belge .